

La retraite à points, dès 2022, 2025, 2027...

Le gouvernement nous ment... on continue



La retraite à points inchangée : pour Solidaires, c'est toujours non !

- Il n'y aura pas de dépenses de retraites au delà de 13,8% du PIB => **tout le monde est concerné** parce qu'il y aura plus de retraité-es, donc moins à partager.
- Le calcul de la pension se fera sur toute la carrière au lieu du dernier ou des meilleurs salaires => **tout le monde va y perdre** et voir sa pension baisser parce que les mauvaises années compteront (stages, emplois mal payés...).
- Un âge d'équilibre est introduit, différent de l'âge légal de départ, avec un malus (décote) => **tout le monde va être obligé de travailler plus longtemps et/ou perdra**, ce n'est pas du libre choix.
- Le minimum de pension à 85% du SMIC, c'est à dire 1000 euros, est très bas (en dessous du seuil de pauvreté), et il ne sera donné que pour une carrière complète très longue => **encore la misère pour les plus précaires et les femmes en particulier**. Ce minimum était déjà présent dans la loi de 2003 n'a pas été appliqué. Donc une retraite minimum égale au smic pourrait s'appliquer indépendamment d'un système à points.
- Il n'y aura pas de compensation des inégalités de retraite entre hommes et femmes => c'est le **maintien des situations de dépendance des femmes** qui ont les plus bas salaires et les carrières les plus discontinues.

Ces éléments du rapport Delevoye que nous dénonçons depuis plus d'un an sont maintenus. Le Conseil national de la résistance a été à l'origine de la création de la sécurité sociale en 1945. Philippe ne peut pas s'en réclamer !

Travailler plus et gagner moins, c'est non !

Concrètement, la loi instaurera un **âge « d'équilibre »** à 64 ans en 2027 (62 ans et 4 mois de plus tous les ans à partir du 1er janvier 2022). Il s'imposera à toutes les personnes encore au travail qu'elles soient ou non concernées par le nouveau système (donc aussi les personnes nées avant 1975). Elles seront obligées de partir plus tard ou subiront un malus de 5% par année manquante. Pourtant plus de la moitié des personnes ne sont plus en activité quand elles prennent leur retraite. Repousser l'âge de départ c'est

allonger le temps où ces personnes devront avoir recours à l'assurance chômage et à l'assurance maladie.

Le gouvernement fait croire que le système est en **déficit**. Or, ce sont les mesures qu'il prend qui créent le déséquilibre : baisse de cotisations et exonérations non compensées, emploi des fonctionnaires en baisse et gel du point d'indice. Mais ce déficit reste faible et peut être comblé sans avoir recours à une augmentation de l'âge de départ.

La réforme en tranches, c'est créer des divisions pour mieux régner !

Sous pression des grèves et des manifestations, le gouvernement fait mine de prendre des engagements. Mais nous savons que cela n'engage que ceux et celles qui voudront y croire. Nous sommes toutes et tous concerné-es :

- **Les générations nées avant 1975** sont concernées : par le report de l'âge de départ et le malus (sauf s'ils et elles partent avant 2027).
 - Pour celles qui sont nées **à partir de 1975** : toutes les années compteront. Ils et elles subiront les différentes mesures du système : possibilité d'augmentation de la valeur à l'achat du point sans création de droits, perte de valeur des points acquis tout au long de la carrière (par sous-indexation), âge d'équilibre possiblement repoussé sans cesse... et aucune garantie ne peut être donnée sur le transfert des droits déjà acquis.
 - **Les salarié-es des régimes spéciaux** verront la réforme s'appliquer sur une durée plus longue à partir de la génération 1985 a priori, ce qui concernerait 30 à 40% des personnels. Dans le même temps ils-elles seront touché-es par les reports d'âge de départ.
 - Ceux et celles qui entreront **dans le monde du travail à partir de 2022** seront pleinement concerné-es.
 - **Les retraité-es** subiront les risques de sous-indexation de leur pension, ce qui veut dire une perte du pouvoir d'achat.
- Alors, vraiment tout le monde est concerné. Et qu'on ne compte pas sur nous pour laisser tomber les générations

futures, en disant que pour elles des droits en recul, ce ne serait pas si grave.

Des garanties pour la pénibilité, les aides soignant-es, les enseignant-es, les Familles nombreuses ?

- Le gouvernement tente de donner des garanties sur **la pénibilité** pour le personnel des hôpitaux. Elles sont bien en deçà des droits qui permettraient à certaines catégories ou postes de travail d'avoir des départs anticipés de 5 ans avec la catégorie active. La mobilisation actuelle à l'hôpital nous montre que cela ne suffit pas. La prise en compte de la pénibilité avec le compte personnel de prévention (C2P) dans le secteur privé n'est pas un modèle eu égard aux conditions drastiques requises.
- Et les promesses de **rémunération pour les enseignant-es**. L'engagement est d'aligner les retraites des enseignant-es sur celles de métiers équivalents dans la fonction publique. Cela alors que les pensions de tous-tes les fonctionnaires vont baisser, la prise en compte des primes étant bien insuffisante pour combler la baisse liée au calcul sur toute la carrière plutôt que sur les 6 derniers mois.
- Le gouvernement a aussi décidé de donner des **droits supplémentaires aux familles de plus de trois enfants** (quels que soient leurs revenus) et d'aider les familles dont la femme (en général) s'arrête de travailler jusqu'à l'âge de 6 ans d'un enfant. Cela alors, que rien n'est fait pour augmenter la retraite des femmes, bien au contraire, et permettre leur indépendance financière (rappelons que leur retraite est de 42% inférieure à celle des hommes).

Le modèle Agirc-Arcco, un cadeau empoisonné

Le gouvernement prend modèle sur la gestion paritaire de l'Agirc-Arcco (le régime complémentaire à points du secteur privé) pour dire que les « partenaires sociaux » vont décider et seront les véritables gestionnaires, sous contrôle du parlement. Nous savons comment l'Agirc-Arcco a travaillé : entre 1990 et 2009, le taux de remplacement de ces régimes a diminué de 30%.

Et nous avons vu comment le gouvernement a pratiqué pour l'assurance chômage, en prenant les décisions contre l'avis de toutes les organisations syndicales. Résultat

d'après l'Unedic, plus 40% des personnes vont perdre avec les nouvelles règles d'indemnisation.

Le gouvernement a dit sa volonté d'imposer un équilibre sans augmenter les cotisations patronales. La loi indiquera que l'âge de départ à taux plein sera nécessairement porté à 64 ans pour 2027. Sinon il décidera lui même.

Le système n'a rien d'universel, de responsable, rien à voir avec la justice sociale

Pour nous, la justice sociale, c'est que les cotisations donnent des droits garantis à toutes les personnes qui travaillent :

- droit de partir à 60 ans pour tous et toutes et plus tôt en prenant en compte les pénibilités et les acquis sociaux
- avec 75% du dernier ou des meilleurs salaires, sans que ce soit inférieur au SMIC
- l'égalité entre les hommes et les femmes pour les salaires et la retraite.

L'universalité, ce n'est pas l'incertitude

- ce pourrait être un régime universel en trimestres
- l'intégration des régimes complémentaires Agirc-Arcco, RAFP dans les régimes de base...

Notre responsabilité : Nous refusons au gouvernement le droit de parler pour les générations futures. Lui qui détruit notre modèle social et refuse de prendre des mesures pour la transition écologique, tout ça pour le profit des plus riches et des multinationales.

- Les cotisations, c'est notre salaire socialisé : c'est à nous. Augmenter les cotisations patronales, c'est améliorer tous nos droits. Faire cesser les exonérations, c'est donner plus d'argent à la sécurité sociale, pour les retraites, l'assurance maladie, l'hôpital...
- Augmenter les salaires, l'égalité entre les hommes et les femmes, favoriser l'emploi, partager le travail, c'est là aussi des ressources supplémentaires.
- D'autres sources de financement peuvent être trouvées comme la taxation des dividendes : reprenons ce qui nous est dû dans la poche des actionnaires ! La vraie question, c'est la répartition capital/travail !

Rassemblement samedi 14/12 14h Place Chatelet (Chartres)

Manif départementale le 17/12 à 14h30 Boulevards Chasles devant le Théâtre de Chartres